



CGT Educ'Action du Var  
Bourse du Travail  
Avenue Amiral Collet  
83000 TOULON

Toulon, le 17 janvier 2022

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice,  
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Var

## **Objet : Utilisation des supports de stockage amovibles**

Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN, Monsieur le Président,

Nous apprenons par nos syndiqués dans les établissements scolaires situés dans la zone TPM, la volonté de la direction des solutions numériques du conseil départemental du Var, d'interdire au retour des vacances d'hiver, l'utilisation de supports de stockage amovibles comme les disques durs et clés USB sur les postes informatiques situés dans les salles de classe des établissements.

Nous tenons à vous faire part de notre étonnement et mécontentement quant à cette prise de décision sans aucune concertation auprès des enseignants qui travaillent tous les jours avec ces outils.

L'utilisation des outils numériques est une réalité quotidienne dans nos classes, pratique par ailleurs encouragée par notre ministère. De très nombreux enseignants utilisent à chaque heure de cours une clé USB, ce qui leur permet de projeter documents, plans et trames de cours, capsules vidéos et sons, extraits vidéos.....

Les outils actuels, tels que le portail des collèges ou « espaces profs » ne sont pas satisfaisants. La capacité de stockage est limitée (5Go). Les temps de transferts sont longs et dépendent de type de connexion, de sa qualité et du type de fichier à transmettre.

On nous suggère parfois d'utiliser le service privé Google Drive ou d'autres « cloud ». Devons-nous nous tourner vers ses services liés à des entreprises privées, dont par ailleurs les capacités allouées gratuitement sont bien en dessous de celles que nous utilisons ???

Aujourd'hui les clés USB comme les disques durs externes ont des capacités bien supérieures et les ressources numériques occupent de plus en plus de place.

Chaque discipline au collège dispose de très nombreuses ressources numériques qu'il s'agisse d'un simple cours de quelques Ko jusqu'à des vidéos pouvant aller jusqu'à plusieurs G.O. C'est grâce à leurs clés USB que les enseignants peuvent les utiliser. Leur utilisation fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre dans les salles de classe.

Cette décision si elle devait se mettre en œuvre, apparaît comme un déni ou une méconnaissance flagrante de nos pratiques quotidiennes et de la réalité du terrain. Les clés USB sont également utilisées par les élèves dans le cadre par exemple des PAP, ou de la préparation de l'oral du DNB pour les élèves de 3eme, que l'on encourage à préparer cet oral en s'appuyant sur un support numérique (diaporama) que l'élève apporte le jour de son oral du DNB.

Bien sûr nous sommes conscients des nécessités de sécurité informatiques et des problèmes que peuvent poser ces supports, cependant dans de nombreuses entreprises publiques et privées et qui utilisent des données bien plus sensibles que les nôtres, les salariés utilisent largement ces clés et d'autant plus avec le développement du télétravail.... Notre ministère et notre collectivité de rattachement devraient pouvoir mettre en œuvre les outils de protection nécessaires. Est-ce aux enseignants et aux élèves de subir une dégradation de leurs conditions de travail en raison de systèmes informatiques défectueux ?

La CGT Educ'Action du Var demande que cette mesure soit ajournée afin de ne pas dégrader le travail quotidien de centaines d'enseignants et de leurs élèves. En ces temps de crise sanitaire et de tensions dans les établissements scolaires il nous semble de très mauvais augure que de compliquer encore un peu plus le travail des enseignants.

Nous vous prions de croire Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN, Monsieur le Président, à notre attachement au service public d'éducation.

Pour la CGT Educ'Action Var,  
Elodie Hernandez,  
Co-secrétaire départementale

